Elle a de petits yeux gris
Souris,
Avec un reflet étrange
D'orange,
Où se glisse un rayon pur
D'azur.

II

Elle a des pieds ridicules,
Ses mules
Chausseraient au plus deux doigts
Chinois,
Et quand sa main élégante
Se gante,
On la pourrait d'un baiser
Toiser
Elle est bien la plus mignonne
Personne
Et l'esprit le plus étroit
Qu'il soit.
Elle n'a pas deux idées
Soudées
Dans son tout petit cerveau
D'oiseau.

ANDRÉ LA BASTIDE.

REVUE DES SCIENCES

Progrès réalisés dans l'étude physiologique et physique du sang — Méthodes nouvelles. — Quantité absolue du sang contenue dans le corps humain. — Rapport de cette quantité au poids du corps. — Procédés employés pour arriver à ces évaluations et leur insuffisance. — Les méfaits de l'absinthe. — L'épilepsie absinthique. — Vulgarisation des effets de l'absinthe par des expériences publiques sur des animaux. — Le retour de la question de la folie et du divorce devant l'Académie de médecine. — M. Luys et M. Blanche. — Solution qui s'impose à la justice et à la raison.

L'étude du sang s'est enrichie, dans ces dernières années, de procédés d'une extrême ingéniosité qui ont singulièrement avancé l'état de nos connaissances sur « cette chair coulante » agent essentiel de la nutrition et de la vérification des tissus, principe et élément de toute vie. L'un des points de son histoire qui ont le plus exercé la sagacité des physiologistes est la recherche d'une methode permettant d'arriver à la notion approchée de la quantité absolue et de la quantité proportionnelle de sang que renferme un organisme. Le procédé qui consiste à saigner à blanc, et jusqu'à ce que mort s'ensuive, des animaux de différentes classes et à comparer au poids de leur corps celui du sang recueilli est tout ce qu'il y a au monde de plus défectueux. On peut ainsi déterminer la quantité de sang dont la soustraction est incompatible, chez les diverses espèces, avec le maintien de la vie, mais les déductions à tirer de ces expériences ne sauraient aller au delà. La mort par hémorragie ne survient en effet qu'après la soustraction d'une partie relativement faible du sang. Tous les tissus, particulièrement les muscles, qui constituent une partie importante du poids total du corps, demeurent imprégnés d'une quantité de ce liquide qui est considérable, mais qui échappe à toute évaluation, même approximative.

Un autre procédé, moins défectueux mais qui est passible encore du même reproche, consiste à tuer un animal par hémorragie et à faire passer à travers ses vaisseaux un courant d'eau jusqu'à ce qu'il en sorte incolore. Reste à calculer, par la coloration, la proportion de sang contenue dans la quantité totale fournie par ce courant et à l'ajouter à celle du sang extrait par hémorragie ; mais là encore, et pour plusieurs raisons qui ne sauraient trouver leur place ici, la rigueur n'était qu'apparente.

M. Mallassez a imaginé, dans ces dernières années, un procédé très simple et très ingénieux, et qui a déjà reçu en médecine des applications utiles, pour calculer la quantité de globules rouges contenus dans le sang, quantité qui varie, bien entendu, suivant les diversités infinies de l'état de santé ou de maladie, mais qui peut être représentée, dans les conditions physiologiques, par une moyenne autour de laquelle le nombre des globules contenus dans un millimètre cube de sang ne s'élève ni ne s'abaisse beaucoup. Ce chiffre moyen, de cinq millions de globules par millimètre cube de sang, donne une idée de la quantité prodigieuse de cet élément essentiel du sang. On determine chez un animal le chiffre des globules que son sang contient : on injecte dans ses vaisseaux une quantité déterminée de sérum, ce liquide dans lequel les globules sont suspendus ; on établit par un nouvel examen le chiffre des globules après cette injection, et un calcul simple donne la valeur de l'inconnue, c'est-à-dire le volume du sang contenu dans l'organisme entier. Ce procédé, quelque supérieur qu'il soit aux autres, n'est pas cependant à l'abri de tout reproche, et on ne peut lui accorder toute confiance quand on songe que les évaluations qu'il fournit s'écartent sensiblement de celles auxquelles d'autres méthodes ont conduit antérieurement. Appliquant à l'homme les données de l'expérimentation, M. Malassez est arrivé à établir que le raport normal du poids du sang à celui du corps est comme 1 est à 10, et que chez un homme pesant 60 kilogrammes, le poids du sang est d'un peu plus de 6 litres, représentant 26,445 milliards de globules rouges, c'est-à-dire 4,509 millards par litre de ces éléments organiques qui ont 1/125e de milimètre. On invoque dans les ouvrages de physique comme preuves de la divisibilité extrême de la matière des faits de divers ordres ; il n'en est aucun qui soit plus démonstratif et qui frappe plus l'imagination que la pensée de ces petits organismes ayant leur vie propre, leur fonction spéciale, fixant sous une forme chimique déterminée l'oxygène que la respiration leur apporte, s'en faisant les véhicules au profit des moindres parcelles des tissus et le leur abandonnant pour les animer et pour faire les frais des échanges nécessaires à leur nutrition.

L'évaluation du rapport du poids du sang au poids total du corps, telle qu'elle ressort des expériences et des calculs de M. Malassez, s'écarte sensiblement, je l'ai dit, des résultats obtenus par les expérimentateurs qui l'ont précédé et dont quelques-uns ont admis que le corps humain contenait une quantité de sang représentant environ le douzième de son poids. MM. Gréhant et Quinquaud viennent de proposer une méthode nouvelle pour arriver à la solution, encore cherchée, de ce problème de physiologie. Les globules rouges du sang, qui absorbent l'oxygène et le font entrer en combinaison intime avec leur principe essentiel, l'*hémoglobine*, jouissent de la propriété, quand ils sont au contact du gaz oxyde de carbone, de former avec lui une combinaison nouvelle qui déplace l'oxygène antérieurement fixé, et l'on s'explique ainsi la propriété toxique de ce gaz oxyde de carbone (l'un des produits de la combustion du charbon) qui agit en rendant inertes les globules du sang en les dépouillant de leur activité physiologique. Du volume d'oxyde de carbone absorbé et de la capacité d'absorption d'une quantité déterminée de sang (100 gramme par exemple) on déduit aisément par le calcul le volume total du sang de l'animal. Partant de ces données, MM. Gréhant et Quinquaud ont trouvé que le poids du sang était à peu près le douzième de celui du corps soit 5 kilogrammes environ pour un adulte de taille ordinaire. Ce procédé semble, comme précision, constituer un progrès réel, et l'on peut accepter avec quelque confiance les résultats qu'il a fournis.

Le procès de l'absinthe, ou pour parler plus correctement de l'alcoolé d'absinthe dont on fait un si déplorable abus, a été très suffisamment instruit, et l'on sait de qu'il faut penser de cette drogue toxique. Elle constitue, dans la famille justement suspecte des alcools, le plus dangereux qui puisse être livré à la consommation. Et celle-ci n'est pas médiocre, puisque, suivant le rapporteur de la loi de 1872, elle était représentée en France, pour l'année 1869, par 25,000 hectolitres, dont 5,000 hectolitres pour Paris seulement, et cela, malgré l'impôt considérable qui pesait sur cette drogue vireuse. On a pu dire, sans trop d'exagération, que depuis l'occupation de l'Algérie notre armée a perdu moins d'hommes par le feu de l'ennemi que par les coups de l'asinthe. La meilleure, en effet, ne vaut, rien et l'on sait l'émulation avec laquelle les sophisticateurs de cette drogue travaillent à la rendre plus dangereuse encore. L'absinthe a deux facteurs qui se valent : l'alcool et l'essence d'absinthe. Du premier, il est inutile parler ; il fait tous les jours ses preuves comme poison, et lu substitution habituelle d'alcools de qualité inférieure à l'alcool de vin dans la préparation de l'absinthe est une aggravation de périls ; quant à l'essence d'absinthe, elle vaut encore moins que son complice. J'ai toujours soutenu que la part principale lui revenait dans les effets de *l'absinthisme*, et les travaux récents sur cette forme particulière de l'alcoolisme donnent gain de cause à cette opinion. Les travaux de MM. Motet, Magnan, Marcé, Voisin, Challand ont démontré que l'abus de l'absinthe suscite des effets qui lui sont particuliers et qui diffèrent sensiblement de ceux de l'alcoolisme ordinaire.

On a sans doute exagéré en disant que l'ivrognerie alcoolique ne produit pas l'épilepsie et que celle-ci es la catéristique de l'absinthisme ; mais il est du moins prouvé que les buveurs d'absinthe deviennent plus fréquemment épileptiques que les buveurs d'alcool ordinaire. M. Magnan a même pu soutenir à ce propos, que l'alcool ordinaire produit le délire et le tremblement et l'épilepsie. Les auteurs même ceux qui, comme M. Voisin, admettent que l'alcoolisme ordinaire engendre quelquefois l'épilepsie hésitent pas à reconnaître que ce qui est exception pour l'alcool devient presque aiguë et on a cité des cas ou plus de cent accès avait été observés en un jour.

Des expériences diverses ont, du reste été faites sur des animaux, a l'aide de la seule essence d'absinthe, séparée de l'alcool, qui lui ser de véhicule, et elles ont montré qu'elle pouvait par elle-même, produire des accidents convulsifs. M. Damillio vient de reprendre ce point de l'histoire de l'absinthisme, au point où il en était resté, et il résulte de ses expériences que, si l'alcool injecté dans les veines des animaux affaiblit leur *convulsibilité*, c'est-à-dire leur aptitude à manifester des convulsions quand on irrite par le passage d'un courant électrique certaines régions du cerveau, il en est tout autrement s'il s'agit de l'essence d'absinthe ; le contact de cette sublance avec le centre nerveux, par la voie indirecte de la circulation, les met au contraire dans des condition remarquables d'exitabilité convulsive.

L'essence d'absinthe est doncincriminable dans la production de l'épilepsie chez les sujets qui en abusent (la frontière de l'usage et de l'abus est très indécise,) mais cela n'allège pas d'un brin, disons-le bien vite, la responsabilité de l'alcool qui ne vaut guère mieux que son émule. On ne saurait donc mener trop vivement, sur le terrain de l'hygiène, la campagne qui est ouverte depuis longtemps contre l'absinthisme. Dans la discussion parlementaire ouverte, il y a douze ans, sur le projet de loi qui proposait une surtaxe de l'absinthe, le rapporteur du projet, M. Laurent, exprimait la crainte que l'élévation des droits sur cette boisson, portés de 150 francs par hectolitre à 500 francs, ne diminuât la consommation de l'absinthe suisse qui est la moins dangereuse (la meilleure ne vaut rien) et ne stimulât la fabrication des absinthes préparées directement avec l'essence d'absinthe et des alcools inférieurs, au lieu de l'être par distillation avec des alcools bon goût.

Ces arguments touchèrent probablement l'assemblée, car le droit de 175 francs par hectolitre d'absinthe fut maintenu par elle, contre la surélévation que demandait avec instance M. Th. Roussel. Cette mesure aurait-elle eu les effets restritifs qu'il en attendait? Il est difficile de le dire, mais l'expérience démontre que les entraves fiscales, en cette matière, atteignent rarement le but qu'on se propose ; on stimule la fraude et l'ivrognerie ne baisse pas. Ce qu'il a de plus efficace, c'est de répandre de toutes les façons la notion des dangers imputables à l'usage de cette boisson, par des livres, par des *tracts*, des leçons. Une expérience faite publiquement, dans une conférence, sur des animaux empoisonnés par l'absinthe, aurait un caractère de démonstration dramatique qui arrêterait sans doute plus d'un ivrogne sur la pente qu'il descend. La Société protectrice des animaux protesterait peut-être, mais cet argument direct aurait un effet salutaire qui vaudrait bien qu'on encourût son blâme.

Je parlais dans une de mes dernières *Revues* de cette triste et malencontreuse loi sur le divorce qui est venue apporter dans les esprits et les consciences un trouble bien superflu, et j'analysais les arguments qu'un spécialiste autorisé, M. Blanche avait fournis contre l'admission de l'aliénation mentale au nombre des motifs légaux de divorce. Ces arguments produits devant la Commission, portés ensuite devant l'Académie de médecine, y avaient été accueillis avec un assentiment à peu près unanime. La question paraissait donc absolument jugée. M. Luys ne l'a pas pensé, et il l'a soulevée à nouveau devant ce corps savant proposant une solution diamétralement opposée à celle que lui avait donnée M. Blanche. Il estime que le problème de la curabilité ou de l'incurabilité de l'aliénation est loin d'être aussi difficile que le pensait le docteur Blanche ; que la guérison est l'exception infiniment rare et que, dans les apparences d'une raison recouvrée, l'œil exercé d'un aliéniste surprendra toujours, s'il y met du temps et de la suite dans l'observation, la preuve que la folie veille et n'attend qu'une occasion pour se manifester à nouveau ; qu'on laisse à la récidive un temps assez long pour apparaître avant que le divorce soit prononcé, trois ans par exemple ; qu'une commission arbitrale, composée de spécialistes et examinant tous les ans l'aliéné, inspire une décision juridique, et les chances d'erreur deviennent *improbables*. M. Blanche mettait au premier rang, et avec raison à mon sens, les intérêts du malheureux aliéné ; M. Luys ne voit que ceux du conjoint qui voudrait se débarrasser d'un lien onéreux et refaire sa vie dans une union nouvelle. C'est trop de dureté pour l'un, trop de tendance à favoriser chez l'autre une défaillance morale.

Un publiciste éminent, M. le docteur Dechambre, a dit à propos de cette communication de M. Luys : « Pour nous, nous laissons ces disputes d'asile et d'amphithéâtre, et nous disons hardiment : En soi, dans son essence même, cette invasion de la pathologie dans le contrat mariage est anormale et subversive. Jusqu'ici la loi ne s'est enquise de la maladie de ses justiciables qu'à leur profit, pour les décharger de devoirs onéreux ou pour les soustraire à l'action pénale. Rien de plus juste ni de plus moral ; devant la puissance publique l'infirmité est un malheur, un objet de commisération et de respect, et voilà qu'on la traite en réprouvée ! Et cela pour le plus grand bien du conjoint ou de la conjointe qui, peut être, aura par sa dissipation par son inconduite, par l'adultère, provoqué la folie du pauvre divorcé sans le savoir. Ah ! dans une société de peu de foi morale, déjà si affamée d'argent, tellement avide de jouissances, ce sont de fâcheux procédés que ceux qui tendent à abaisser par la suppression des devoirs sociaux une barrière à la cupidité ! » On ne saurait évidemment ni penser plus juste, ni mieux dire.

FONSSAGRIVES.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(Service spécial)

Une nouvelle ligne dans notre région

Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la Compagnies des chemins de fer de Picardie et Flandres à livrer à l'exploitation la ligne d'Aubigny-au-Bac à Somain, à partir du 15 juin courant (longueur 13,527 mètres 11). Des stations seront établies à Monchicourt et à Aniche.

DIX-SEPT NOYÉS

On télégraphie de Saint-Jean de Terre-Neuve que la goëlette française la *Syrie*, de Miquelon, a échoué sur les glaces et a coulé à fond. On compte 17 noyés.

LES MASSACRES D'ALEXANDRIE

Le *Temps* reçoit d'un de ses collaborateurs qui se rend en Egypte pour y suivre les événements, la dépêche suivante :

Naples, 18 juin, 10 h. 45, mat.

« Au moment de m'embarquer, j'ai rencontré des Européens débarquant d'Alexandrie, qui étaient unanimes à dire que les massacres ont été provoqués par les émissaires envoyés du Caire par Arabi pour pousser les indigènes à la résistance.

Ces émissaires sont connus. On cite particulièrement un rédacteur du journal arabe *Taif*, nommé Mahmoud-Neddim.

Plusieurs blessés, ramassés par les soldats, ont été achevés au poste de police, où ils avaient été conduits.

Parmi les victimes se trouvent plusieurs enfants qui ont été écartelés. La complicité de l'armée n'est pas douteuse.

Le consul de Grèce, M. Ranghabe, a été blessé par un officier de la marine égyptienne pendant qu'il descendait de voiture pour secourir les Européens. Il a été frappé par les soldats.

Au Caire, on redoute le pillage des maisons européennes abandonnées. A Alexandrie, les bâtiments à vapeur ou à voile sont pris d'assaut par les fuyards. Beaucoup d'entre eux vont en Syrie, un grand nombre se réfugient à Port-Saïd, dont la population est aux trois quarts européenne et qui, par sa position, est facilement défendable.

Mais on craint que les Arabes ne coupent la conduite d'eau douce qui alimente la ville, dont le séjour serait rendu ainsi impossible.

Une dépêche particulière m'apprend que le sultan a invité Tewfik à retourner au Caire.

Le débarquement des troupes européennes est considéré comme très prochain. A Alexandrie, le fort Napoléon, dont les canons rasent le port, et le fort Caffarelli, qui est placé sur une hauteur qui domine la ville, sont en complet état d'armement.

On évalue au minimun de 10,000 hommes l'effectif des troupes réunies à Alexandrie.

Berlin, 18 juin.

On parle d'un protocole de désintéressement que les cabinets de Paris et de Londres auraient proposé aux autres puissances.

Toutes les puissances s'engageraient avant la conférence, à respecter l'intégrité du territoire égyptien et à ne procéder à aucune opération en dehors du concert européen.

L'adhésion de toutes les puissances à cette proposition ne paraît pas douteuse.

Londres, 18 juin.

Voici, d'après une dépêche particulière de l'*Observer*, la composition du nouveau cabinet égyptien :

Ragheb-Pacha aux finances ;
Rachid-Pacha à l'intérieur ;
Zulfikar-Pacha à la justice ;
Zeky-Pacha aux affaires étrangères ;
Arabi-Pacha à la guerre.

D'après le même journal, hier dans l'après-midi, M. Malet a présenté au Khédive l'amiral Seymour, commandant de la flotte anglaise, et M. Sienkievicz lui a présenté l'amiral Conrad, commandant de la flotte française.

Constantinople, 18 juin.

Le sultan, tout en croyant ne pas devoir participer à la conférence, ne fait pas d'objections à ce que Constantinople soit choisi comme siége de la conférence en vue de faciliter les communications avec le gouvernement turc.

Paris, 11 h. 50 m. soir, 18 juin.

Des avis émanés d'Alexandrie assurent que le cabinet Ragheb-Pacha a été constitué sous l'influence de Dervisch avec la coopération des consuls.

Le khédive a promis d'obéir strictement à Dervisch.

Cet arrangement a produit une satisfaction générale. Ragheb-Pacha est très sympathique au parti national.

Le maintien du Khédive prévient l'occupation Turque. La sécurité des Européens est garantie.

La Chambre se réunira et votera un réglement équivalant à une véritable constitution. Le comité militaire provisoire règlera la situation de l'armée.

Alexandrie, 18 juin

On assure que le cabinet Ragheb a été constitué sous l'influence de Dervisch-Pacha, avec la coopération des représentants étrangers. Le khédive aurait promis de se conformer strictement aux ordres de Dervisch.

Cet arrangement paraît satisfaire tout le monde. Le parti national voit dans Ragheb un des siens.

D'autre part, le maintien du khédive prévient l'occupation turque. Enfin les puissances considerent cette solution comme garantissant la sécurité publique.

La Chambre se réunira incessamment pour voter un règlement qui, sans en porter le nom, sera une véritable constitution.

Un comité militaire provisoire sera aussi institué pour régler la situation de l'armée.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

L'interpellation sur les affaires d'Egypte

Paris, 18 juin, 5 h. 50 m. soir:

M. Lockroy renonce à prendre la direction de l'interpellation. L'Union républicaine et les gauches sénatoriales renoncent également. Cependant, il est vraisemblable qu'un membre modéré de l'une ou de l'autre Chambre posera une question après la distribution du livre jaune, plutôt sur le rôle de la France dans la conférence que sur les actes passés.

Lundi, M. Ballue posera une question sur l'affaire de Saïda, ce qui pourrait bien être une façon détournée d'amener la discussion sur les affaires d'Orient.

NOUVELLES DIVERSES

Une manifestation anarchiste

La correspondance du *Temps*, de Saint-Etienne, lui télégraphie à la date d'aujourd'hui, 10 heures du matin :

« Une manifestation anarchiste révolutionnaire aura lieu aujourd'hui au cimetière de la Ricamarie, à propos de l'anniversaire des fusillades lors de la grève en 1869.

» Le maire est décidé à s'opposer à l'entrée dans le cimetière, car la foule briserait tout; il n'y a pas d'allées.

Graves symptômes

Le général Billot préoccupé des éventualités qui peuvent surgir des événements actuels, après avoir rapidement inspecté un certain nombre de corps d'armée, a chargé confidentiellement de l'inspection des détails et de l'étude de leur exécution éventuelle divers officiers supérieurs.

On nous assure que parmi les généraux honorés de la confiance gouvernementale et que leur aptitude et leur patriotisme rendent dignes d'une telle mission, se trouve M. le duc d'Aumale, qui a tout particulièrement étudié notre frontière du grand-duché de Luxembourg, du côté de Longwy.

La crise ministérielle

Paris, 18 juin, 6 h. 30 soir.

Les négociations en vue d'un remaniement ministériel sont très actives. L'entente est, dit-on, rétablie entre M. Ferry et M. Gambetta.

Un royal cadeau

M. James Gordon Bennett, le richissime directeur du *New-York Herald*, vient de faire don de cinquante mille dollars, en obligations des Etats-Unis, à la veuve du capitaine Delong, qui commandait l'expédition de la *Jannette* dans les mers arctiques.

Un scandale

Le suppléant du juge de paix de Saint-Bertrand-de-Comminges, pendant une récente audience publique, a enlevé le crucifix qui se trouvait dans la salle et l'a jeté à terre, où il s'est brisé en morceaux.

Le public a protesté immédiatement contre cette profanation.

French Cristal Palace

La commission relative à l'établissement d'un Palais de cristal dans le parc de Saint-Cloud, a nommé M. Rameau président.

Une circulaire du garde des sceaux

Le ministre de la justice a adressé aux préfets la circulaire suivante relative aux relations des municipalités avec le clergé, à propos de la fête du 14 juillet ;

« Paris, le 14 juin 1882.

» Monsieur le préfet.

» J'ai l'honneur de vous rappeler les instructions que mon prédécesseur a l'administration des cultes a adressées l'année dernière, relativement à la célébration de la fête nationale du 14 juillet, pour répondre aux questions qui lui ont été posées par plusieurs de vos collègues,

» Cette solennité a un caractère purement civil et ne comprend pas nécessairement de service religieux officiel. Mais les municipalités, qui ont toute latitude quant au programme de la fête, peuvent, si bon leur semble, y comprendre la célébration de messes et se concerter dans ce but avec les ministres des cultes.

» D'un autre côté, les églises étant des propriétés communales dont l'intérieur seulement est affecté à l'usage spécial du culte, les municipalités peuvent exiger que le drapeau national orne la façade pendant le jour et que des illuminations y soient entretenues pendant la nuit pourvu qu'elle prennent à leur charge la dépense qui peut en résulter.

» Quant aux presbytères, ils ne sauraient être illuminés si les ecclésiastiques qui les habitent s'y opposent; ils ne sauraient être également pavoisés, au cas où ceux-ci s'y refuseraient, que si l'apposition du drapeau pouvait avoir lieu sans pénétrer dans l'immeuble. Confirmé par les récents arrêts de la cour de cassation : 31 mars. Verroux, vicaire de Cessy (Ain); 9 juin Maury, desservant de Lescales, commune de Puivert (Aude).

» Un usage constant a toujours associé les sonneries aux réjouissances publiques, et il n'est pas douteux que MM. les curés et desservants ne respectent, à cet égard, la tradition. Toutefois, si des résistances venaient à se produire de leur part, MM. les maires ne devraient passer outre qu'après avoir adressé au curé une réquisition écrite et avoir constaté, par procès-verbal, le refus d'obéissance à cette réquisition.

» Dans tous les cas, les clefs de l'édifice religieux doivent être remises, aussitôt après l'accomplissement de l'objet pour lequel la réquisition a été prise, entre les mains du desservant ou du président de la fabrique qui, ayant seul la responsabilité des objets mobiliers affectés au culte, ont seuls également, aux termes de la jurisprudence, la garde des clefs de l'église.

» Je vous engage à insérer ces instructions au recueil des actes administratifs de votre préfecture et à en donner connaissance à l'autorité diocésaine si vous le jugez nécessaire.

» Recevez, etc.

» Pour le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes :

» Le conseiller d'Etat directeur général des cultes,

» FLOURENS. »

Mort du R. P. Fabrice

On nous annonce la mort du R. P. Fabrice (Monbet), abbé de la Trappé d'Aiguebelle, qu'il a gouvernée pendant trente ans, et qu'il a menée à un grand état de prospérité.

Un défi à M. Gambetta

Voici le texte d'un défi porté à M. Gambetta par M. Ponet, de la *Comédie politique*, de Lyon :

« Eh bien! ce rendez-vous, que je vous ai si souvent donné et que vous n'avez jamais accepté, ce rendez vous, je vous le donne encore, et plus que jamais, aujourd'hui qu'une Chambre de muets du sérail a approuvé vos comptes!

» Oui, aujourd'hui encore et plus haut que jamais, je vous crie ce que je vous ai crié pendant quelques années :

» — Six mois durant, vous avez pillé la France !... Je vous accuse formellement d'avoir trempé la main dans des tripotages dont le total atteint, s'il ne dépasse pas, 3 ou 400 millions, et d'avoir ainsi constitué pour vous, sur les ruines de la patrie, une fortune des plus scandaleuses !... Je vous tiens pour un concussionnaire, je vous tiens pour un prévaricateur ! je vous tiens pour un audacieux voleur !

L'accusation est précise et catégorique n'est ce pas, monsieur Gambetta ?

Je vous mets cependant au défi de la relever !
Je vous mets au défi de vous justifier !
Je vous mets au défi de m'assigner !

Je vous mets au défi de venir affronter devant la cour d'assises le débat sur l'insolente opulence d'aujourd'hui de celui qui, avant le 4 septembre, ne portait que des habits fripés et des souliers éculés et n'avait son couvert mis qu'à la table du hasard.

Vous entendez bien monsieur Gambetta, je vous porte un défi !

Et pour que vous n'en ignoriez, comme disent les huissiers qui vous dénonçaient autrefois tant de saisies-arrêts, pour que vous n'en ignoriez, je vous adresse sous pli chargé un exemplaire de ce défi.

Vous prévenant, du reste, qu'au besoin j'en reparlerai.

A. PONET,
Directeur de la *Comédie politique*.

Les fêtes du Raincy

Paris, 9 h. soir. 5 m.

Au banquet donné au Raincy (Seine-et-Oise) à l'occasion de l'érection de cette commune en chef-lieu de canton, M. Léon Say a porté un toast à M. Grévy, et a dit qu'il félicitait le département d'être à la tête du mouvement qui donna à la France le gouvernement qu'elle voulait. (Applaudiseement).

Paris, 18 juin, 9 h. 36 m. soir.

Paris contient un entretien d'un de ses rédacteurs avec M. Mancini, ministre des affaires étrangères en Italie, M. Mancini a affirmé ses sympathies pour la France, et il a dit que le journaux avaient mutilé son discours sur les affaires d'Egypte.

M. Mancini dit qu'il a repoussé toute action isolée de l'Italie en Egypte, et qu'ayant adopté avec empressement la proposition d'une conférence européenne, il ne pouvait pas avoir eu la pensée d'agir pour son propre compte.

Les courses d'Auteuil

Prix du vieux Rouen : Nisky, premier ; Majenta, second ; Carbonnette troisième.
Prix de Reugny : Accacia, premier
Prix des Tilleuls : La Vague, premier.

Liberté, liberté chérie...

Tarascon, 18 juin.

Le citoyen Chabanel, radical, a été élu conseiller général.

Les partisans de la candidature conservatrice de M. Chauffard ont été expulsés des salles de vote par la populace.

Il y a eu de véritables scandales dont, assure-t-on, le parquet va être saisi.

Mort du prince Lamoral

Nous apprenons la mort, à l'âge de vingt-quatre ans, du prince Eugène-Charles Lamoral, frère du prince de Ligne.

Le jeune prince est mort dans l'hôtel de la famille, rue de Babylone, à Paris. Les obsèques se feront demain mardi, à dix heures du matin, à Saint-François-Xavier des Invalides.

On sait que les princes de Ligne sont alliés au comte de Beaufort-Spontin et aux ducs de Croy et de Bisaccia.

ÉTRANGER

Le mouvement carliste

Le consul d'Espagne à Perpignan a télégraphié que les carlistes s'agitent beaucoup sur la frontière.

On croit qu'il s'agit d'introduire des armes en Espagne.

Les inondations en Hongrie

D'après une dépêche de Pesth, la ville de Verschetz a été submergée par une crue subite de la petite rivière Messitsch.

En quelques heures un grand nombre de maisons ont été détruites et deux ponts ont été entraînés.

Douze enfants et un certain nombre de personnes adultes ont péri dans les flots.

La loyauté allemande

Berlin, 18 juin, 9 h. 15 m.

Il se confirme que le lieutenant de vaisseau Meiling, employé de l'amirauté à Kiebl, a été arrêté pour avoir vendu à la Russie les plans des fortifications des côtes de la mer du Nord et de la Baltique, les signaux de la flotte et des renseignements sur les mines et les torpilles de defense. Il y a, à ce propos, grand émoi dans les cercles militaires.

Concernant la conférence, on tient pour certain qu'elle ne se réunira pas à Berlin.

Un ouragan aux Etats-Unis

New-York, 18 juin

Un ouragan a éclaté, dans la nuit de vendredi, sur le Missouri et le Kansas.

Plusieurs personnes ont péri.

Les dégats sont considérables.

DERNIÈRE HEURE
(Service télégraphique particulier)

Conseil des ministres

Paris, 19 juin, 12 h., matin.

Le Conseil des ministres a été convoqué ce matin à l'Elysée pour recevoir communication de dépêches relatives à la question égyptienne.

Les obsèques du général de Cissey

Paris, 19 juin 1882, 3 h. 25 m. soir.

Aujourd'hui à midi ont eu lieu les obsèques du général de Cissey.

Le corps avait été déposé au Gros-Caillou. Le cercueil disparaissait sous les couronnes : celle du *Cercle du volontariat* était particulièrement belle.

Un grand nombre de notabilités politiques et militaires suivaient le char. Parmi ces dernières nous avons remarqué le général de Gallifet, les généraux Lambert Marhuit, et le duc de Nemours.

La famille était représentée par son frère. le colonel de Cissey, par son beau-frère M. de Rigodit, ancien officier de marine et par ses cousins, les généraux duc d'Averstaedt et de Beaumont.

Affaires d'Egypte

Londres, 19 juin, 1 h. 10, soir.

Toutes les puissances ayant accepté Constantinople pour lieu de réunion de la conférence, la France et l'Angleterre feront aujourd'hui leur invitation aux puissances. Il est probable que la réunion aura lieu le 26 juin. La conférence aura pour base le maintien du *statu quo* en Egypte. Elle traitera uniquement la question égyptienne. La Turquie n'y participera pas. Mais on a arrêté le choix sur Constantinople pour lieu de réunion à la suite d'un accord avec la Turquie, afin de faciliter et d'activer les communications avec la Porte.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(Service télégraphique particulier)

Séance du 19 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, président.

BRUITS DE COULOIRS

M. de Freycinet vient d'avertir M. Ballue qu'il ne répondra pas à sa question relative aux affaires de Saïda. Sa question sera dès lors transformée en interpellation au début de la séance de demain.

On pense que le but de ministre est d'obtenir un débat plus complet et d'amener la Chambre à se prononcer par un vote.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal est adopté sans débat.

L'ALCOOMÈTRE GAY-LUSSAC

La Chambre adopte sans discussion le projet portant vérification des alcools par l'alcoomètre centésimal Gay-Lussac.

EMPRUNT DU DÉPARTEMENT DU NORD

La Chambre adopte un projet de loi autorisant le département du Nord à contracter un emprunt de dix-huit cent mille francs pour les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun et pour l'organisation de l'instruction primaire.

CHEMIN DE FER DE FONTENAY-LE-COMTE A CHOLET

La Chambre discute le projet d'établissement d'un chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Cholet.

CHEMIN DE FER DE CAZAMOZZA A BONIFACIO

La Chambre adopte en première lecture le projet d'établissement d'un chemin de fer de Cazamozzo à Bonifacio, en Corse.

LES VICTIMES DE SAIDA

M. Brisson annonce que M. Ballue demande à interpeller le gouvernement sur la fixation de l'indemnité à accorder aux victimes du bombardement de Saïda.

M. de Freycinet répond que cette discussion offrirait actuellement de graves inconvénients. Il en demande donc le renvoi à quinzaine, ce qui est adopté par 304 voix contre 97, malgré les réclamations de M. Ballue demandant la remise de la discussion à mardi.

Bulletin du Commerce

Laines

Londres, le 17 juin, 1882.

Profitant du concours nombreux d'acheteurs de laines coloniales aux enchères de la 5me semaine, les courtiers ont offert des quantités plus importantes

Dans une journée de ventes de douze mille balles de laines, on a constaté la fermeté assez générale des qualités courantes, et les rares irrégularites de cours auxquelles les vendeurs avaient à résister.

L'épreuve de la réalisation de douze mille balles de laines, valant environ six millions de francs, en une journée, est sans précédent dans les annales du commerce de laines. Commencées à 4 heures, les enchères se sont terminées à 6 heures 1/2 pour la masse des laines bien conditionnées, et à 8 heures pour les petits lots et les avariées.

La composition des catalogues a été très variée Tous les genres ont été offerts cette semaine et vendus aux cours établis, en retirant parfois quelques lots n'atteignant pas les cotes.

Pour le centre de l'Europe, les approvisionnements sont plus importants que par le passé.

Quoique généralement assez réservée, la France a enlevé la majeure partie de toutes les laines à peigne de nature extra, fine, douce et soyeuse, avec une légère concurrence de l'Angleterre [illegible] ment réparties entre l'Angleterre et l'exportation.

Jusqu'à ce jour, on a offert 253,959 balles, dont les 238,52[illegible] balles sont vendues et 15,433 balles retir[illegible]

Il reste à presenter, *jusqu'à la clôture, le 29 de ce mois.* 85,057 balles. Dans les 9 catalogues de la semaine, on offrira 12,855 balles Sydney [illegible] Port-Philippe; 6,08[illegible] b. Adelaïde; 1,49[illegible] balles [illegible] 7 b. Swan-River; 13,105 b. Nouvelle-[illegible] Van-Diémen; [illegible] b. d'Australie et [illegible] Zélande; ensemble [illegible] balles du Cap de Bonne-Espérance [illegible]

Paul PIERRARD

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 19 juin

Cours de clôture de New-York du 17 Juin

juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	Déc.	janv.
12.18	12.21	12.31	12.01	11.60	11.45	11.47	11.59

Ventes du jour : 56,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 2,000 balles contre 3,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 00,000 balles contre 00,000 en 1881.

Saindoux

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	11.825	11.825	11.875	11.925	11.95	11.85	11.80

Maïs

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
000	000/0	77 1/2	79 0/0	79 1/2	79 1/2	000	000

Froment

mai	juin	juillet	août	sept.
000	000	127 1/4	119 3/4	121 1/2

Café

Mai	Juin	juillet	août	sept.
0.00	0.00	0.00	7.50	7.55

Roubaix, le 19 juin 1882.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 17 juin 1882.

Les affaires ont été encore peu nombreuses cette semaine sous l'influence des nouvelles d'Egypte. La situation politique au lieu de s'éclaircir se complique et prend des proportions sérieuses. Par suite notre marché est mauvais, la baisse est générale et les fonds égyptiens surtout sont fort éprouvés.

Le 3 0/0 qui clôturait il y a huit jours à 83,05 et sur lequel on a détaché un coupon de 0,75 reste à 81,30; le 5 0/0 recule de 115,60 à 114,85. La Banque de France est en retrait de 55 fr. à 5375.

Le bilan de la semaine présente les variations : L'encaisse or est en augmentation de 3,152,185 fr. et l'encaisse argent a diminué de 282,094. Les bénéfices pour la huitaine se sont élevés à 1,194,895 francs.

Le Crédit Foncier a un peu faibli comme le reste de la cote. Mais l'accroissement continu des opérations de la société témoigne de son activité et de son excellente situation.

C'est le 20 juin que doit se réunir l'assemblée générale des actionnaires pour statuer sur les conventions passées avec la Banque Hypothécaire. Rappelons les principales conditions de ce traité qui assure des avantages réciproques aux actionnaires des deux sociétés.

Le Crédit Foncier doit remettre 50,000 actions entièrement libérées aux actionnaires de la Banque Hypothécaire en échange de leur portefeuille et d'une somme de 51 millions plus les réserves s'élevant à 1,500,000 francs.

Le Crédit Foncier gagnera à ce traité la libération intégrale de ses actions et la cessation d'une rivalité qui nuisait au placement de ses obligations foncières et communales.

La Foncière de France et d'Algérie cote 500 francs. On peut acheter à ce cours car une plus-value est certaine avant peu.

La Banque de Paris varie de 1170 à 1175.

La Banque d'Escompte cote 575.

La Société française financière a des demandes suivies aux environs de 550. Nul doute qu'aussitôt que notre marché aura repris son entrain, cette Société ne soit une des premières à regagner le terrain perdu.

Nous ne pouvons en dire autant de la Banque parisienne qui, tous les jours, baisse. Cette Société a complètement perdu la confiance du monde financier.

Même remarque pour la Banque Nationale, qui n'a même pas un cours coté.

Le Crédit lyonnais ne vaut plus que 720, et la Société générale 610.

Les titres du Comptoir industriel de France et des colonies sont toujours très recherchés en ce moment de tourmente. Il est facile de voir que l'épargne se porte de préférence sur les sociétés qui s'occupent d'affaires industrielles sérieuses comme le comptoir dont nous parlons et qu'elle rejette toutes les institutions ne se soutenant tant bien que mal que par suite d'affaires plus ou moins mauvaises.

Le Suez, après de nombreuses fluctuations, clôture à 2535.

Le Gaz parisien reste faible à 1620.

Rappelons en passant que les actions Malétra ont été demandées à 325. C'est une valeur d'avenir qu'on peut mettre en portefeuille car une plus value est certaine.

Toutes les actions de nos grandes lignes ferrées sont en retrait.

Le Lyon n'est plus qu'à 1650.

Le Midi est à 1265 et le Nord cote 2090.

MONT-DE-PIETE de LILLE (Nord)

AVIS AU PUBLIC

Le Conseil d'Administration du Mont-de-Piété de Lille, a l'honneur de prévenir le public, que par sa délibération du 27 décembre 1881, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 19 mai 1882, il a décidé que l'intérêt à percevoir sur les Prêts consentis par le Mont-de-Piété, sera réduit de *neuf à huit et demi pour cent*, à partir du 1er juillet 1882.

15.20.25.30-6018·1059—5037—26662

SOCIÉTÉ NOUVELLE
DE BANQUE ET DE CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions

52, rue de Châteaudun, Paris

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants
Pour le Mois de JUIN 6,35 0/0 l'an.

Toute somme, depuis celle de **100 fr.**, peut être déposée à la *Caisse de Reports de la Société Nouvelle.*

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

5031—19904

Sauvez les Enfants

Sans médecine, sans purges et sans frais. par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain,) la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes, d'enfants et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les plus désespérés.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure n° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

« Cure n° 85,410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme) —Juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. ELIZA MARTINET ALBY.

Cure n° 99,625. — Avignon. La Revalescière Du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles ou ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac toute la nuit et des insomnies horribles. — BORREL Cerkonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. [illegible] 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 à 80 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois; [illegible] épicier, sur la Place; Boubert, Epicerie [illegible], 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez M. [illegible]neau, pharmacien, rue de Lille; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX